

**MESSAGE DU PAPE FRANÇOIS
POUR LA CÉLÉBRATION DE LA
XLVIII^e JOURNÉE MONDIALE DE LA PAIX
1^{er} JANVIER 2015**

NON PLUS ESCLAVES, MAIS FRÈRES

1. Au début d'une nouvelle année, que nous accueillons comme une grâce et un don de Dieu à l'humanité, je désire adresser à chaque homme et femme, ainsi qu'à chaque peuple et à chaque nation du monde, aux Chefs d'État et de Gouvernement ainsi qu'aux responsables des diverses religions, mes vœux fervents de paix, que j'accompagne de ma prière afin que cessent les guerres, les conflits et les nombreuses souffrances provoqués soit par la main de l'homme soit par de vieilles et nouvelles épidémies comme par les effets dévastateurs des calamités naturelles. Je prie de manière particulière pour que, répondant à notre vocation commune de collaborer avec Dieu et avec tous les hommes de bonne volonté pour la promotion de la concorde et de la paix dans le monde, nous sachions résister à la tentation de nous comporter de manière indigne de notre humanité.

Dans le message pour le 1^{er} janvier dernier, j'avais observé qu'au « désir d'une vie pleine... appartient une soif irrépressible de fraternité, qui pousse vers la communion avec les autres, en qui nous ne trouvons pas des ennemis ou des concurrents, mais des frères à accueillir et à embrasser »[1]. L'homme étant un être relationnel, destiné à se réaliser dans le contexte de rapports interpersonnels inspirés par la justice et la charité, il est fondamental pour son développement que soient reconnues et respectées sa dignité, sa liberté et son autonomie. Malheureusement, le fléau toujours plus répandu de l'exploitation de l'homme par l'homme blesse gravement la vie de communion et la vocation à tisser des relations interpersonnelles empreintes de respect, de justice et de charité. Cet abominable phénomène, qui conduit à piétiner la dignité et les droits fondamentaux de l'autre et à en anéantir la liberté et la dignité, prend de multiples formes sur lesquelles je désire réfléchir brièvement, afin que, à la lumière de la Parole de Dieu, nous puissions considérer tous les hommes « non plus esclaves, mais frères ».

À l'écoute du projet de Dieu sur l'humanité.

2. Le thème que j'ai choisi pour le présent message rappelle la Lettre de saint Paul à Philémon, dans laquelle l'Apôtre demande à son collaborateur d'accueillir Onésime, autrefois esclave de Philémon et maintenant devenu chrétien, et donc, selon Paul, digne d'être considéré comme un

frère. Ainsi, l'Apôtre des gentils écrit : « Il t'a été retiré pour un temps qu'afin de t'être rendu pour l'éternité, non plus comme un esclave, mais bien mieux qu'un esclave, comme un frère très cher » (Phm 1, 15-16). Onésime est devenu frère de Philémon en devenant chrétien. Ainsi la conversion au Christ, le début d'une vie de disciple dans le Christ, constitue une nouvelle naissance (cf. 2 Co 5, 17 ; 1 P 1, 3) qui régénère la fraternité comme lien fondateur de la vie familiale et fondement de la vie sociale.

Quand, dans le Livre de la Genèse (cf. 1, 27-28), nous lisons que Dieu créa l'homme et la femme et les bénit, afin qu'ils grandissent et se multiplient, il fit d'Adam et d'Ève des parents qui, en accomplissant la bénédiction de Dieu d'être féconds et de se multiplier, ont généré la première fraternité, celle de Caïn et Abel. Caïn et Abel sont frères, parce qu'ils viennent du même sein, et donc ils ont la même origine, la même nature et la même dignité que leurs parents, créés à l'image et à la ressemblance de Dieu.

Mais la fraternité exprime aussi la multiplicité et la différence qui existent entre les frères, bien que liés par la naissance et ayant la même nature et la même dignité. En tant que frères et sœurs, toutes les personnes sont donc par nature en relation avec les autres, dont elles se différencient mais avec lesquelles elles partagent la même origine, la même nature et la même dignité. C'est en raison de cela que la fraternité constitue le réseau de relations fondamentales pour la construction de la famille humaine créée par Dieu.

Malheureusement, entre la première création racontée dans le Livre de la Genèse et la nouvelle naissance dans le Christ, qui rend les croyants frères et sœurs du «premier-né d'une multitude de frères» (Rm 8, 29), il y a la réalité négative du péché qui, à plusieurs reprises, rompt la fraternité issue de la création et déforme continuellement la beauté et la noblesse du fait d'être frères et sœurs de la même famille humaine. Non seulement Caïn ne supporte pas son frère Abel, mais il le tue par envie en commettant le premier fratricide. « Le meurtre d'Abel par Caïn atteste tragiquement le rejet radical de la vocation à être frères. Leur histoire (cf. Gn 4, 1-16) met en évidence la tâche difficile à laquelle tous les hommes sont appelés, de vivre unis, en prenant soin l'un de l'autre »[2].

Pareillement, dans l'histoire de la famille de Noé et de ses fils (cf. Gn 9, 18-27), c'est l'impiété de Cham à l'égard de son père Noé qui pousse celui-ci à maudire le fils irrévérencieux et à bénir les autres, ceux qui l'avaient honoré, en créant ainsi une inégalité entre frères nés du même sein.

Dans le récit des origines de la famille humaine, le péché d'éloignement de Dieu, de la figure du père et du frère devient une expression du refus de la communion et se traduit par la culture de l'asservissement (cf. Gn 9, 25-27), avec les conséquences que cela implique et qui se prolongent de génération en génération : refus de l'autre, maltraitance des personnes, violation de la dignité et des droits fondamentaux, institutionnalisation d'inégalités. D'où la nécessité d'une continuelle conversion à l'Alliance, accomplie par l'oblation du Christ sur la croix, confiants que « là où le péché s'est multiplié, la grâce a surabondé... par Jésus Christ Notre Seigneur » (Rm 5, 20.21). Lui, le « Fils aimé » (cf. Mt 3, 17), est venu révéler l'amour du Père pour l'humanité. Quiconque écoute l'Évangile et répond à l'appel à la conversion devient pour Jésus « un frère, une sœur et une mère » (Mt 12, 50), et par conséquent fils adoptif de son Père (cf. Ep 1, 5).

On ne devient cependant pas chrétien, fils du Père et frères dans le Christ, par une disposition divine autoritaire, sans l'exercice de la liberté personnelle, c'est-à-dire sans se convertir librement au Christ. Le fait d'être fils de Dieu suit l'impératif de la conversion : « Convertissez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ pour le pardon de ses péchés, et vous recevrez alors le don du Saint Esprit » (Ac 2, 38). Tous ceux qui ont répondu, par la foi et dans la vie, à cette prédication de Pierre sont entrés dans la fraternité de la première communauté chrétienne (cf. 1 P 2, 17 ; Ac 1, 15.16 ; 6, 3 ; 15, 23) : juifs et grecs, esclaves et hommes libres (cf. 1 Co 12, 13 ; Ga 3, 28), dont la diversité d'origine et de condition sociale ne diminue pas la dignité propre à chacun ni n'exclut personne de l'appartenance au peuple de Dieu. La communauté chrétienne est donc le lieu de la communion vécue dans l'amour entre les frères (cf. Rm 12, 10 ; 1 Th 4, 9 ; He 13, 1 ; 1 P 1, 22 ; 2 P 1, 7).

Tout cela démontre que la Bonne Nouvelle de Jésus Christ, par qui Dieu fait « toutes choses nouvelles » (Ap 21, 5)[3], est aussi capable de racheter les relations entre les hommes, y compris celle entre un esclave et son maître, en mettant en lumière ce que tous deux ont en commun : la filiation adoptive et le lien de fraternité dans le Christ. Jésus lui-même a dit à ses disciples : « Je ne vous appelle plus serviteurs, car le serviteur ne sait pas ce que fait son maître ; mais je vous appelle mes amis, car tout ce que j'ai entendu de mon Père, je vous l'ai fait connaître » (Jn 15, 15).

Les multiples visages de l'esclavage hier et aujourd'hui

3. Depuis les temps immémoriaux, les diverses sociétés humaines connaissent le phénomène de l'asservissement de l'homme par l'homme. Il y a eu des époques dans l'histoire de l'humanité où l'institution de l'esclavage était généralement acceptée et régulée par le droit. Ce dernier établissait qui naissait libre et qui, au contraire, naissait esclave, et également dans quelles conditions la personne, née libre, pouvait perdre sa liberté ou la reconquérir. En d'autres termes, le droit lui-même admettait que certaines personnes pouvaient ou devaient être considérées comme la propriété d'une autre personne, laquelle pouvait en disposer librement ; l'esclave pouvait être vendu et acheté, cédé et acquis comme s'il était une marchandise.

Aujourd'hui, suite à une évolution positive de la conscience de l'humanité, l'esclavage, crime de lèse-humanité[4], a été formellement aboli dans le monde. Le droit de chaque personne à ne pas être tenue en état d'esclavage ou de servitude a été reconnu dans le droit international comme norme contraignante.

Et pourtant, bien que la communauté internationale ait adopté de nombreux accords en vue de mettre un terme à l'esclavage sous toutes ses formes, et mis en marche diverses stratégies pour combattre ce phénomène, aujourd'hui encore des millions de personnes – enfants, hommes et femmes de tout âge – sont privées de liberté et contraintes à vivre dans des conditions assimilables à celles de l'esclavage.

Je pense aux nombreux travailleurs et travailleuses, même mineurs, asservis dans les divers secteurs, au niveau formel et informel, du travail domestique au travail agricole, de l'industrie manufacturière au secteur minier, tant dans les pays où la législation du travail n'est pas conforme aux normes et aux standards minimaux internationaux que, même illégalement, dans les pays où la législation protège le travailleur.

Je pense aussi aux conditions de vie de nombreux migrants qui, dans leur dramatique parcours, souffrent de la faim, sont privés de liberté, dépouillés de leurs biens ou abusés physiquement et sexuellement. Je pense à ceux d'entre eux qui, arrivés à destination après un voyage dans des conditions physiques très dures et dominé par la peur et l'insécurité, sont détenus dans des conditions souvent inhumaines. Je pense à ceux d'entre eux que les diverses circonstances sociales, politiques et économiques poussent à vivre dans la clandestinité, et à ceux qui, pour rester dans la légalité, acceptent de vivre et de travailler dans des conditions indignes, spécialement quand les législations nationales créent ou permettent une dépendance structurelle du travailleur migrant par rapport à l'employeur, en conditionnant, par exemple, la légalité du séjour au contrat de travail... Oui, je pense au « travail esclave ».

Je pense aux personnes contraintes de se prostituer, parmi lesquelles beaucoup sont mineures, et aux esclaves sexuels ; aux femmes forcées de se marier, à celles vendues en vue du mariage ou à celles transmises par succession à un membre de la famille à la mort du mari sans qu'elles aient le droit de donner ou de ne pas donner leur propre consentement.

Je ne peux pas ne pas penser à tous ceux qui, mineurs ou adultes, font l'objet de trafic et de commerce pour le prélèvement d'organes, pour être enrôlés comme soldats, pour faire la mendicité, pour des activités illégales comme la production ou la vente de stupéfiants, ou pour des formes masquées d'adoption internationale.

Je pense enfin à tous ceux qui sont enlevés et tenus en captivité par des groupes terroristes, asservis à leurs fins comme combattants ou, surtout en ce qui concerne les jeunes filles et les femmes, comme esclaves sexuelles. Beaucoup d'entre eux disparaissent, certains sont vendus plusieurs fois, torturés, mutilés, ou tués.

Quelques causes profondes de l'esclavage

4. Aujourd'hui comme hier, à la racine de l'esclavage, il y a une conception de la personne humaine qui admet la possibilité de la traiter comme un objet. Quand le péché corrompt le cœur de l'homme, et l'éloigne de son Créateur et de ses semblables, ces derniers ne sont plus perçus comme des êtres d'égale dignité, comme frères et sœurs en humanité, mais sont vus comme des objets. La personne humaine, créée à l'image et à la ressemblance de Dieu, par la force, par la tromperie ou encore par la contrainte physique ou psychologique, est privée de sa liberté, commercialisée, réduite à être la propriété de quelqu'un, elle est traitée comme un moyen et non comme une fin.

À côté de cette cause ontologique – refus de l’humanité dans l’autre –, d’autres causes concourent à expliquer les formes contemporaines d’esclavage. Parmi elles, je pense surtout à la pauvreté, au sous-développement et à l’exclusion, spécialement quand ils se combinent avec le manque d’accès à l’éducation ou avec une réalité caractérisée par de faibles, sinon inexistantes, opportunités de travail. Fréquemment, les victimes de trafic et de d’asservissement sont des personnes qui ont cherché une manière de sortir d’une condition de pauvreté extrême, en croyant souvent à de fausses promesses de travail, et qui au contraire sont tombées entre les mains de réseaux criminels qui gèrent le trafic d’êtres humains. Ces réseaux utilisent habilement les technologies informatiques modernes pour appâter des jeunes, et des très jeunes, partout dans le monde.

De même, la corruption de ceux qui sont prêts à tout pour s’enrichir doit être comptée parmi les causes de l’esclavage. En effet, l’asservissement et le trafic des personnes humaines requièrent une complicité qui souvent passe par la corruption des intermédiaires, de certains membres des forces de l’ordre ou d’autres acteurs de l’État ou de diverses institutions, civiles et militaires. « Cela arrive quand au centre d’un système économique se trouve le dieu argent et non l’homme, la personne humaine. Oui, au centre de tout système social ou économique doit se trouver la personne, image de Dieu, créée pour être le dominateur de l’univers. Quand la personne est déplacée et qu’arrive le dieu argent se produit ce renversement des valeurs »[5].

D’autres causes de l’esclavage sont les conflits armés, les violences, la criminalité et le terrorisme. De nombreuses personnes sont enlevées pour être vendues, ou enrôlées comme combattantes, ou bien exploitées sexuellement, tandis que d’autres sont contraintes à émigrer, laissant tout ce qu’elles possèdent : terre, maison, propriétés, ainsi que les membres de la famille. Ces dernières sont poussées à chercher une alternative à ces conditions terribles, même au risque de leur dignité et de leur survie, en risquant d’entrer ainsi dans ce cercle vicieux qui en fait une proie de la misère, de la corruption et de leurs pernicieuses conséquences.

Un engagement commun pour vaincre l’esclavage.

5. Souvent, en observant le phénomène de la traite des personnes, du trafic illégal des migrants et d’autres visages connus et inconnus de l’esclavage, on a l’impression qu’il a lieu dans l’indifférence générale.

Si, malheureusement, cela est vrai en grande partie, je voudrais cependant rappeler l’immense travail silencieux que de nombreuses congrégations religieuses, surtout féminines, réalisent depuis de nombreuses années en faveur des victimes. Ces instituts œuvrent dans des contextes difficiles, dominés parfois par la violence, en cherchant à briser les chaînes invisibles qui lient les victimes à leurs trafiquants et exploitateurs ; des chaînes dont les mailles sont faites de mécanismes psychologiques subtils qui rendent les victimes dépendantes de leurs bourreaux par le chantage et la menace, pour eux et leurs proches, mais aussi par des moyens matériels, comme la confiscation des documents d’identité et la violence physique. L’action des congrégations

religieuses s'articule principalement autour de trois actions : le secours aux victimes, leur réhabilitation du point de vue psychologique et de la formation, et leur réintégration dans la société de destination ou d'origine.

Cet immense travail, qui demande courage, patience et persévérance, mérite l'estime de toute l'Église et de la société. Mais à lui seul, il ne peut naturellement pas suffire pour mettre un terme au fléau de l'exploitation de la personne humaine. Il faut aussi un triple engagement, au niveau institutionnel, de la prévention, de la protection des victimes et de l'action judiciaire à l'égard des responsables. De plus, comme les organisations criminelles utilisent des réseaux globaux pour atteindre leurs objectifs, de même l'engagement pour vaincre ce phénomène requiert un effort commun et tout autant global de la part des divers acteurs qui composent la société.

Les États devraient veiller à ce que leurs propres législations nationales sur les migrations, sur le travail, sur les adoptions, sur la délocalisation des entreprises et sur la commercialisation des produits fabriqués grâce à l'exploitation du travail soient réellement respectueuses de la dignité de la personne. Des lois justes sont nécessaires, centrées sur la personne humaine, qui défendent ses droits fondamentaux et les rétablissent s'ils sont violés, en réhabilitant la victime et en assurant sa sécurité, ainsi que des mécanismes efficaces de contrôle de l'application correcte de ces normes, qui ne laissent pas de place à la corruption et à l'impunité. Il est aussi nécessaire que soit reconnu le rôle de la femme dans la société, en œuvrant également sur le plan de la culture et de la communication pour obtenir les résultats espérés.

Les organisations intergouvernementales, conformément au principe de subsidiarité, sont appelées à prendre des initiatives coordonnées pour combattre les réseaux transnationaux du crime organisé qui gèrent la traite des personnes humaines et le trafic illégal des migrants. Une coopération à divers niveaux devient nécessaire, qui inclue les institutions nationales et internationales, ainsi que les organisations de la société civile et le monde de l'entreprise.

Les entreprises[6], en effet, ont le devoir de garantir à leurs employés des conditions de travail dignes et des salaires convenables, mais aussi de veiller à ce que des formes d'asservissement ou de trafic de personnes humaines n'aient pas lieu dans les chaînes de distribution. La responsabilité sociale de l'entreprise est accompagnée par la responsabilité sociale du consommateur. En effet, chaque personne devrait avoir conscience qu'« acheter est non seulement un acte économique mais toujours aussi un acte moral »[7].

Les organisations de la société civile, de leur côté, ont le devoir de sensibiliser et de stimuler les consciences sur les pas nécessaires pour contrecarrer et éliminer la culture de l'asservissement.

Ces dernières années, le Saint-Siège, en accueillant le cri de douleur des victimes du trafic et la voix des congrégations religieuses qui les accompagnent vers la libération, a multiplié les appels à la communauté internationale afin que les différents acteurs unissent leurs efforts et coopèrent pour mettre un terme à ce fléau[8]. De plus, certaines rencontres ont été organisées dans le but de donner une visibilité au phénomène de la traite des personnes et de faciliter la collaboration entre divers acteurs, dont des experts du monde académique et des organisations internationales, des forces de l'ordre de différents pays de provenance, de transit et de destination des migrants, et

des représentants des groupes ecclésiaux engagés en faveur des victimes. Je souhaite que cet engagement continue et se renforce dans les prochaines années.

Globaliser la fraternité, non l'esclavage ni l'indifférence

6. Dans son œuvre d'« annonce de la vérité de l'amour du Christ dans la société »[9], l'Église s'engage constamment dans les actions de caractère caritatif à partir de la vérité sur l'homme. Elle a la tâche de montrer à tous le chemin vers la conversion, qui amène à changer le regard sur le prochain, à reconnaître dans l'autre, quel qu'il soit, un frère et une sœur en humanité, à en reconnaître la dignité intrinsèque dans la vérité et dans la liberté, comme nous l'illustre l'histoire de Joséphine Bakhita, la sainte originaire de la région du Darfour au Soudan, enlevée par des trafiquants d'esclaves et vendue à des maîtres terribles dès l'âge de neuf ans, et devenue ensuite, à travers de douloureux événements, « libre fille de Dieu » par la foi vécue dans la consécration religieuse et dans le service des autres, spécialement des petits et des faibles. Cette sainte, qui a vécu entre le XIX^{ème} et le XX^{ème} siècle, est aujourd'hui un témoin et un modèle d'espérance[10] pour les nombreuses victimes de l'esclavage, et elle peut soutenir les efforts de tous ceux qui se consacrent à la lutte contre cette « plaie dans le corps de l'humanité contemporaine, une plaie dans la chair du Christ »[11].

Dans cette perspective, je désire inviter chacun, dans son rôle et dans ses responsabilités particulières, à faire des gestes de fraternité à l'égard de ceux qui sont tenus en état d'asservissement. Demandons-nous comment, en tant que communauté ou comme individus, nous nous sentons interpellés quand, dans le quotidien, nous rencontrons ou avons affaire à des personnes qui pourraient être victimes du trafic d'êtres humains, ou quand nous devons choisir d'acheter des produits qui peuvent, en toute vraisemblance, avoir été fabriqués par l'exploitation d'autres personnes. Certains d'entre nous, par indifférence ou parce qu'assaillis par les préoccupations quotidiennes, ou pour des raisons économiques, ferment les yeux. D'autres, au contraire, choisissent de faire quelque chose de positif, de s'engager dans les associations de la société civile ou d'effectuer de petits gestes quotidiens – ces gestes ont tant de valeur ! – comme adresser une parole, une salutation, un « bonjour », ou un sourire, qui ne nous coûtent rien mais qui peuvent donner l'espérance, ouvrir des voies, changer la vie d'une personne qui vit dans l'invisibilité, et aussi changer notre vie par la confrontation à cette réalité.

Nous devons reconnaître que nous sommes en face d'un phénomène mondial qui dépasse les compétences d'une seule communauté ou nation. Pour le combattre, il faut une mobilisation de dimensions comparables à celles du phénomène lui-même. Pour cette raison, je lance un appel pressant à tous les hommes et à toutes les femmes de bonne volonté, et à tous ceux qui, de près ou de loin, y compris aux plus hauts niveaux des institutions, sont témoins du fléau de l'esclavage contemporain, à ne pas se rendre complices de ce mal, à ne pas détourner le regard face aux souffrances de leurs frères et sœurs en humanité, privés de la liberté et de la dignité, mais à avoir le courage de toucher la chair souffrante du Christ[12], qui se rend visible à travers

les innombrables visages de ceux que Lui-même appelle « ces plus petits de mes frères » (Mt 25, 40.45).

Nous savons que Dieu demandera à chacun de nous : Qu'as-tu fait de ton frère ? (cf. Gn 4, 9-10). La mondialisation de l'indifférence, qui aujourd'hui pèse sur les vies de beaucoup de sœurs et de frères, requiert que nous nous fassions tous les artisans d'une mondialisation de la solidarité et de la fraternité, qui puisse leur redonner l'espérance, et leur faire reprendre avec courage le chemin à travers les problèmes de notre temps et les perspectives nouvelles qu'il apporte et que Dieu met entre nos mains.

Du Vatican, le 8 décembre 2014.

FRANCISCUS

[1] N. 1.

[2] Message pour la Journée Mondiale de la Paix 2014, n. 2.

[3] Cf. Exhort. ap., *Evangelii gaudium*, n. 11.

[4] Cf. Discours à la Délégation internationale de l'Association de Droit Pénal, 23 octobre 2014 : *L'Osservatore Romano*, ed. fr., n. 3.353 (30 oct. 2014), p. 8.

[5] Discours aux Participants à la Rencontre mondiale des Mouvements populaires, 28 octobre 2014 : *L'Osservatore Romano*, ed. fr., n. 3.353 (30 oct. 2014), p. 6.

[6] Cf. Conseil Pontifical "Justice et Paix", *La vocation du dirigeant d'entreprise. Une réflexion*, Milan et Rome, 2013.

[7] Benoît XVI, Lett. enc. *Caritas in veritate*, n. 66.

[8] Cf. Message à M. Guy Ryder, Directeur Général de l'Organisation Internationale du Travail, à l'occasion de la 103ème session de la Conférence de l'Organisation Internationale du Travail (Genève, 28 mai-12 juin 2014), 22 mai 2014 : *L'Osservatore Romano*, ed. fr., n. 3.333 (5 juin 2014), p. 5.

[9] Benoît XVI, Lett. enc. *Caritas in veritate*, n. 5.

[10] « Par la connaissance de cette espérance, elle était « rachetée », elle ne se sentait plus une esclave, mais une fille de Dieu libre. Elle comprenait ce que Paul entendait lorsqu'il rappelait aux Éphésiens qu'avant ils étaient sans espérance et sans Dieu dans le monde – sans espérance parce que sans Dieu » (Benoît XVI, Lett. enc. *Spe salvi*, n. 3).

[11] Discours aux participants à la IIème Conférence Internationale sur la traite des êtres humains, 10 avril 2014 : DC n. 2516 (2014), p. 113 ; cf. Exhort. ap. *Evangelii gaudium*, n. 270.

[12] Cf. Exhort. ap. *Evangelii gaudium*, nn. 24.270.